

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires et médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 23 avril 2020

OBJET : Directives en lien avec la reprise des activités cliniques médicales

Nous recevons plusieurs questionnements et même des propositions en lien avec la reprise des activités, particulièrement en milieu hospitalier.

En date du 22 avril, nous n'avons reçu aucune autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de reprendre de façon graduelle nos activités cliniques. On nous rapporte cependant que des directives devraient nous parvenir très prochainement à ce sujet.

D'ici là, comme la reprise d'activités cliniques implique de multiples acteurs et doit se faire de façon concertée, nous allons nous mettre en action, en mode « planification ». Les gestionnaires, les chefs de départements médicaux, ainsi que les comités locaux COVID-19 hospitaliers seront donc interpellés à ce sujet prochainement.

Pour les secteurs avec rendez-vous, comme la période de délestage couvrait jusqu'au 1^{er} mai, vous devrez, dans les prochains jours, travailler sur les horaires de la semaine du 4 et 11 mai. Certains horaires sont à pleine capacité étant donné que le délestage n'avait pas été fait après le 1^{er} mai. Pour cette période, il est fort probable que nous n'ayons pas repris à 100 % les activités. Vous pouvez donc travailler dès maintenant à alléger vos programmes s'il y a lieu (ex. : CRDS, priorités A-B-C). Si jamais la situation évolue favorablement, il sera toujours temps d'ajouter des patients, au besoin, selon les directives.

En résumé, actuellement aucune reprise d'activité ne peut être initiée localement et soyez assurés que nous allons suivre les directives de près et nous préparer d'ici là.

Merci encore une fois de votre engagement et de votre collaboration.

La Direction générale

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger